

Règlement du Circuit Artistique de FURDENHEIM 2019

Organisée par l'Association Culture, Sports et Loisirs de Furdenheim (A.C.S.L.)

Lors de la manifestation artistique organisée par l'association A.C.S.L. de Furdenheim, les **exposants** s'engagent à :

- Être en règle avec l'administration concernant les obligations fiscales et sociales issues de l'activité artistique.
- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour l'année en cours qui doit être à jour pour la manifestation. L'exposant est responsable de son matériel et de ses œuvres et sera de plus tenu pour responsable en cas de sinistre occasionné par ceux-ci. L'A.C.S.L. ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de sinistre occasionné sur le lieu d'exposition.
- Avoir payé la contribution financière. L'inscription est ferme et définitive. Elle ne sera pas remboursée en cas d'absence. Elle sera remboursée uniquement aux artistes qui proposeront une activité le jour de la manifestation.
- Ne pas partager ou céder leur emplacement attribué par l'association.
- Ne présenter et ne vendre que les œuvres originales. Eviter les copies d'œuvres.
- Respecter les lieux, les installations et laisser l'emplacement propre (tout déchet laissé après exposition et identifiable entraînera l'exclusion du participant pour les manifestations à venir et l'exposant sera, le cas échéant, redevable à l'association du remboursement de frais occasionnés pour le nettoyage).
- Autoriser l'association à publier tous documents relatifs à leurs travaux et à leur participation au **Circuit Artistique du Festival Art et Lumières de Furdenheim** dans le cadre de la promotion de l'événement.
- Démontez leur stand sur la simple demande des organisateurs pour cause d'avis de tempête ou autre.
- Être en accord avec le présent règlement et accepter les conséquences qui pourraient en découler. Le non-respect constaté du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate du participant de l'exposition en cours et à venir.
- Stationnement : les véhicules sont tolérés pendant l'installation, mais seront **strictement interdits** dans **la rue de la mairie et ses rues perpendiculaires** lors de la manifestation. Des parkings seront à disposition des exposants
- Attention : Les exposants sont prévenus qu'il n'y a pas de gardiennage dans la nuit de samedi à dimanche et que l'association décline toute responsabilité en cas de vol.

Horaires :

- Le 06/07/19 :
 - Se présenter entre 15h et 17h et être présent sur place jusqu'à une heure déterminée par les organisateurs (entre minuit et 1h du matin).
- Le 07/07/19 :
 - Se présenter entre 8h et 9h et être présent sur place jusqu'à une heure déterminée par les organisateurs (entre 21h et 23h).

Les horaires de fin sont donnés à titre indicatif et dépendent de la fréquentation présente sur le site aux heures indiquées ci-dessus. Seuls les membres de l'ACSL sont habilités à vous donner l'autorisation de sortie.

Pièces à fournir

Lors de cette manifestation **extérieure**, le matériel d'exposition n'est pas fourni. Pensez à apporter tables, chaises et supports d'accrochage, luminaires, rallonges électriques et/ou multiprises ...

Vous aurez à votre disposition une prise électrique pour vous raccorder au besoin.

Date : 6 et 7 juillet 2019

Lieu : La rue de la Mairie de Furdenheim et ses corps de ferme

Tarification unique : 25 euros pour un emplacement maxi de 4m x 3m, et mise à disposition de 3 grilles soumis à chèque de caution (50€).

Important : emplacement gratuit si les artistes proposent une activité avec le public (démonstration sur place, réalisation d'une œuvre sur place, ateliers ...)

Pièces à fournir:

- Quelques illustrations de vos œuvres en précisant les méthodes et/ou techniques utilisées ou un lien vers votre site internet.
- Un chèque correspondant à votre participation à l'ordre de « **ACSL Furdenheim** » + éventuellement un chèque de caution de 50€ pour la réservation des grilles
- Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour l'envoi de vos laisser-passer
- Le dossier de candidature impérativement daté et signé avec la mention manuscrite «lu et approuvé» ainsi que la déclaration sur l'honneur

Tout dossier incomplet ou non parvenu avant la date limite **du 1^{er} juin** ne sera pas pris en compte.

Merci de retourner votre dossier avant le **1^{er} juin** à :

ACSL Furdenheim
Magali CHAUSSIN
44 rue du maître
67117 FURDENHEIM

Circuit Artistique de FURDENHEIM 2019

Dossier de candidature

A renvoyer avant le 1^{er} juin

Nom d'artiste : _____

Nom civil : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Site web : _____

Pour les professionnels :

N° de SIRET : _____ N° M.D.A. _____

N° AGESEA : _____

Activité artistique :

Peinture

Sculpture

Photographie

Céramique

Artisanat d'art

Bijoux

Autre : _____

Cotisation unique : 25 Euros pour un emplacement de 4m x 3m

J'apporte ma tonnelle : oui non Dimension : _____ J'ai besoin de grilles (maxi 3)

Déclaration sur l'honneur

Nom civil : _____ Prénom : _____

Je déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour l'année 2019 couvrant les risques liés à l'exposition et à la vente sur l'espace public.

Je déclare sur l'honneur être en règle avec l'administration concernant mes obligations fiscales et sociales issues de mon activité artistique.

VOTRE SIGNATURE VOUS ENGAGE

Je déclare être en accord avec le règlement dont j'ai pris connaissance.

Date : _____

Mention « lu et approuvé » : _____

Signature :